

## LE PARTAGE DU TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ

On entend par "heures de travail rémunéré" le nombre moyen d'heures hebdomadaires qu'une personne consacre généralement à son emploi principal. On parle d'emploi à temps plein lorsque plus de trente heures de travail hebdomadaires sont généralement consacrées à l'emploi principal, et d'emploi à temps partiel lorsque moins de trente heures hebdomadaires sont généralement consacrées à l'emploi principal.

Le travail non rémunéré correspond à la production, par les membres de la famille, de biens et services non commercialisés sur le marché. La distinction entre travail non rémunéré et loisirs est définie en fonction du critère de "tierce personne". Si une tierce personne peut être rémunérée pour réaliser l'activité concernée (par ex., la cuisine ou le ménage), on considère qu'il s'agit d'un travail. Lorsque ce n'est pas le cas (regarder un film, par exemple), ces activités sont considérées comme des loisirs. Le temps consacré au travail non rémunéré est évalué à l'aide d'enquêtes détaillées sur l'emploi du temps.

### En bref

Qu'il soit rémunéré ou non, le travail occupe environ un tiers de notre temps. Dans la plupart des pays, les individus consacrent plus de temps à un travail rémunéré qu'à des tâches non rémunérées telles que la cuisine, le ménage, le bénévolat, l'entretien de la maison ou les enfants. En moyenne dans les pays de l'OCDE, huit heures environ par jour ouvrable sont consacrées au travail rémunéré, et près de trois heures et demi par jour au travail non rémunéré.

Toutefois, les écarts sont grands entre hommes et femmes dans ce domaine. Dans l'OCDE, les actifs occupés passent en moyenne environ 38 heures par semaine au travail, mais les hommes y consacrent presque un jour de plus par semaine que les femmes, avec 41 heures contre moins de 35. Cependant, les femmes assument bien plus de tâches non rémunérées que les hommes.

En moyenne, les hommes d'âge actif dans les pays de l'OCDE consacrent à peine plus de deux heures par jour aux tâches non rémunérées, alors que les femmes passent plus de quatre heures et demi à faire la cuisine, le ménage ou à s'occuper des enfants - soit un écart de deux heures et demi par jour, c'est-à-dire plus de 17 heures par semaine.

Le temps que les femmes consacrent au travail rémunéré s'est allongé au fil du temps, tandis que celui consacré au travail non rémunéré a diminué, mais elles assument toujours plus de tâches non rémunérées que les hommes dans tous les pays.

En Corée par exemple, les femmes consacrent en moyenne 41,7 heures au travail rémunéré, et les hommes, 46,7 heures, mais en ce qui concerne le travail non rémunéré (cuisine, ménage, enfants, bénévolat), les femmes d'âge actif y consacrent près de trois heures par jour, contre à peine 45 minutes pour les hommes. Aux Pays-Bas, où les femmes travaillent 24,5 heures par semaine et les hommes, 35,7 heures, les femmes passent plus de quatre heures par jour à effectuer un travail non rémunéré, contre deux heures environ pour les hommes.

Même en Australie et en Turquie, où les individus consacrent légèrement plus de temps au travail non rémunéré qu'au travail rémunéré, les femmes passent plus de temps aux tâches non rémunérées que les hommes.

À quoi correspond tout ce travail non rémunéré ? La majorité de ce temps est consacrée à la cuisine et au ménage - en moyenne 2 heures et 8 minutes par jour dans l'ensemble de

l'OCDE, après quoi viennent les membres de la famille dont il faut s'occuper (26 minutes par jour). Les courses prennent quant à elles 23 minutes par jour en moyenne. Le temps consacré à la famille comprend les enfants, mais aussi les personnes âgées ou dépendantes. Environ 66 % des 50-64 ans qui s'occupent des membres de leur famille sont des femmes.

Les tâches non rémunérées contribuent très largement au bien-être des individus et de la société dans son ensemble, quel que soit celui ou celle qui s'en charge. L'évaluation du temps que les femmes et les hommes y consacrent fournit des informations précieuses sur l'offre de services de garde et sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

### Sources

- OCDE (2011), *Panorama de la société : Les indicateurs sociaux de l'OCDE*, Éditions OCDE.
- OCDE (2012), *Statistiques de l'OCDE sur l'emploi et le marché du travail*.

### Pour en savoir plus

#### Publications analytiques

- Miranda, V. (2011), "Cooking, Caring and Volunteering: Unpaid Work Around the World", *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, No. 116, Éditions OCDE.
- OCDE (2012), *Inégalités hommes-femmes, Il est temps d'agir*, Éditions OCDE.



**Travail non rémunéré, par genre**

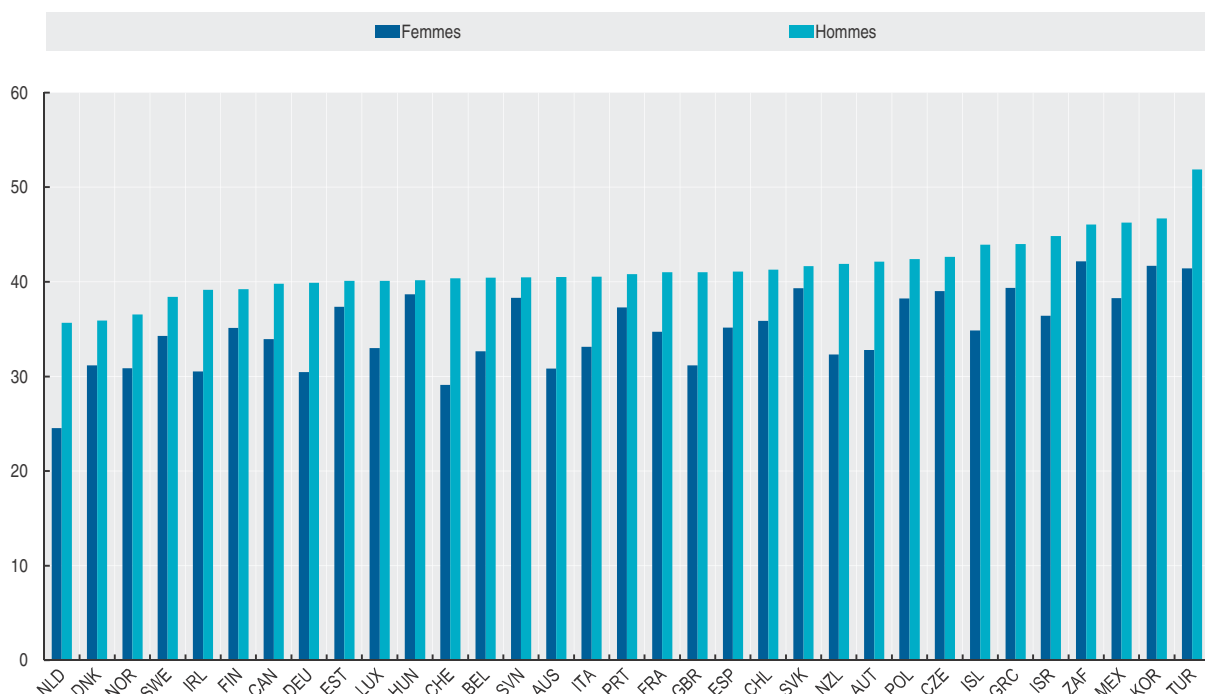
Minutes par jour, 1998-2009



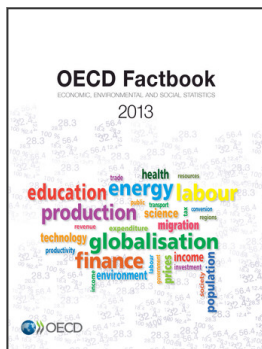
1 2 <http://dx.doi.org/10.1787/888932382444>

**Travail rémunéré, par genre**

Durée moyenne hebdomadaire du travail dans l'emploi principal, 2011



1 2 <http://dx.doi.org/10.1787/888932714241>



Extrait de :  
**OECD Factbook 2013**  
Economic, Environmental and Social Statistics

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/factbook-2013-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2013), « Le partage du travail non rémunéré », dans *OECD Factbook 2013 : Economic, Environmental and Social Statistics*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/factbook-2013-108-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).